



SICONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2017
RIUNIONE I 21 E 22 SITTEMBRE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2017
REUNION DES 21 ET 22 SEPTEMBRE

N° 2017/O2/054

**REPONSE DE Mme Agnès SIMONPIETRI, Conseillère Exécutive de Corse,
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE
« LE RASSEMBLEMENT »**

OBJET : **GESTION DES DECHETS.**

Monsieur le Conseiller,

Effectivement, les déchets sont bien un dossier prioritaire de notre mandature, et nous l'avons prouvé en soumettant à votre Assemblée en 4 mois le Plan d'action que ni l'ancienne mandature, qui a laborieusement produit le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) en 4 ans, ni la mandature précédente, qui n'a pas avancé de projet alternatif après avoir acté en 2009 l'abandon de l'incinération, n'avaient réalisé. Pour autant, nous n'avons jamais eu la prétention de résoudre les problèmes en 1 an.

Vous êtes Conseiller territorial et Vice-Président du Syvadec, vous savez très bien que la compétence du traitement relève du SYVADEC, qui a donc la charge de trouver, avec l'Etat instructeur des dossiers, les solutions pour l'enfouissement : celui-ci sera encore et malheureusement nécessaire pour une partie significative des déchets pendant la période de transition que nous avons évaluée tous ensemble à 4 ans à compter d'aujourd'hui.

Le Syvadec porte donc la responsabilité de trouver les réponses pour les 20 000 tonnes à enfouir, et je sais qu'il y travaille activement.

Nous avons fait plus que notre part, qui est celle de la planification et du financement des investissements liés au tri.

Nous avons affirmé à plusieurs reprises et publiquement que des sites relais étaient nécessaires, notamment l'ouverture de Tallone 3 pour 3 ans, et acté le principe de la solidarité réciproque à l'égard des communes qui recevront des installations liées aux déchets.

3 pistes ont été identifiées pour de nouveaux centres, pour lesquels il faut s'assurer de l'adéquation géologique et de la maîtrise du foncier.

Le niveau zéro d'acceptabilité des centres d'enfouissement résulte des conditions exécrables d'exploitation et de l'oubli des règles au cours des 20 dernières années ; je me permets de vous rappeler que nous n'étions pas alors aux responsabilités. Faut-il par exemple relever que la réhabilitation de Tallone 1 n'avait même pas été initiée en juillet 2016 alors qu'elle était obligatoire depuis juin 2015? Qu'au moins 2 centres d'enfouissement ont été ouverts sans enquête publique ?

Je suis surprise également qu'ayant directement accès aux chiffres du Syvadec, vous ne sachiez pas qu'il y a bien eu une baisse des tonnages à l'enfouissement en 2016, contrairement à ce que vous avancez : très exactement de 183 000 t à 170 000 t, soit une baisse de 7%. Et que pour cette année une stabilisation, voire une baisse de 2 à 3% est prévisible malgré une hausse considérable de la population touristique et une hausse significative de la population résidente. Rappelons que le tri a augmenté de 20 à 30 % sur la même période suivant les flux, et que le tri continue de progresser en 2017 (+29 % au 1^{er} semestre), et ce malgré les lourdes difficultés de collecte effectivement rencontrées par les intercommunalités, encore aggravées par les fusions du début d'année.

L'OEC et l'ADEME ont financé sur cette période près de 2 M€ pour leurs investissements de tri sélectif ou pour des déchetteries. L'Office leur apporte également un soutien technique par le biais de 2 agents en charge du déploiement du Plan d'action.

Vous êtes Vice-Président du Syvadec mais aussi Vice-Président de la CAPA : vous ne pouvez pas ignorer que l'élaboration du projet de Centre de tri mixte de valorisation des déchets de la Capa a fait l'objet depuis un an de nombreux échanges et réunions de travail auxquels vous avez très régulièrement participé. Ces échanges ont abouti en mai dernier à un projet partagé qui répond à la fois aux objectifs du PPGDND, aux objectifs du Plan d'action voté par notre Assemblée à la fin du mois de mai 2016 et aux souhaits de la CAPA de mettre en place un outil de tri mécanique complémentaire au tri à la source.

Cet accord doit se traduire par une convention entre l'OEC et la Capa portant sur les données techniques du projet.

Le projet a été validé par délibération du Conseil communautaire de la Capa le 31 mai, modifiée par délibération complémentaire de la CAPA en date du 27 juillet dernier.

A la fin du mois d'août, le projet de convention technique OEC/CAPA a été transmis à vos services, et le Président Marcangeli en a accusé réception le 6 septembre dernier : il nous annonce que les études « faune-flore » sont en cours de lancement sur le site retenu, et demande que le Syvadec soit associé à la convention. L'Etat étant instructeur du projet n'a pas souhaité en être partie prenante.

Le projet de Convention tripartite, modifié à votre demande, vous a été transmis le 13 septembre, et nous sommes dans l'attente de sa validation.

Le projet sera soumis comme le veut la règle à notre Conseil d'administration du 28 septembre, et s'il est accepté, la Convention pourra être immédiatement signée. Ces éléments vous sont connus, vous savez qu'il n'y a de notre part aucune ambiguïté, nous devons simplement respecter le calendrier de nos instances respectives.

Nous sommes parfaitement conscients des difficultés, mais nous avançons et savons aussi être pragmatiques, comme le prouvent les projets de centre de tri de la CAPA et de la CAB. Vous confondez volontairement dogmatisme et ligne politique.

Cependant, nous ne sommes pas prêts aujourd'hui à recevoir les leçons de ceux qui nous ont menés à la situation catastrophique dont nous avons hérité.

Je vous remercie.